

Initiatives ministérielles

Ce qui a vraiment piqué ma curiosité, c'est que, contrairement à d'habitude, monsieur le Président, je n'ai pas pu voir très bien ce soir cette députée très distinguée.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): À moins que la députée de Mount Royal n'ait un commentaire à faire, je suis prêt à me prononcer sur la clarification demandée par l'honorable secrétaire parlementaire.

Mme Finestone: En effet, monsieur le Président, j'ai un commentaire à faire. On m'a invitée à essayer ce lutrin et, quand j'ai soulevé la question, on m'a dit à ce moment-là que la ministre de la Justice a fait de même l'autre jour et même auparavant, à ce qu'il me semble. Donc, j'ai pensé que c'était la règle du jeu et que je pouvais faire la même chose. Mais si vous croyez que j'enfreins le Règlement, je vais m'en départir. Je tenais à vous donner des explications.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable députée, mais je suis prêt déjà à rendre une décision, si je puis dire. La pratique et la tradition veulent qu'aucun parlementaire n'utilise ce genre de lutrin, sauf le ministre des Finances lors du discours sur le Budget. Il est possible qu'un autre député ait eu recours à un tel procédé, moi-même j'avais l'intention d'être tolérant, mais comme un autre député soulève cette question, je n'ai d'autre choix que de faire appliquer le Règlement. Par conséquent, je vous demanderais de retirer ce lutrin et de revenir à l'usage habituel.

Mme Finestone: Vu que faire preuve de tolérance n'a jamais été le meilleur atout de ce gouvernement, je vais bien sûr me plier à votre décision et la respecter. J'espère que cela va permettre à mon bon ami d'en face de me voir et de m'entendre, mais surtout, je l'espère, de m'écouter parce que le problème du parti au pouvoir c'est qu'il n'écoute pas.

[Traduction]

M. MacWilliam: Merci, monsieur le Président. Telle n'était pas mon intention d'interrompre à nouveau la députée dans son exposé, mais je voudrais bien avoir des précisions sur le sens de votre décision. Comme vous le savez bien, de nombreux députés utilisent, des piles de livres, par exemple, simplement pour déposer leurs notes. Compte tenu de votre décision, je me demande si le fait d'utiliser ainsi des piles de documents constitue une violation du Règlement de la Chambre. Soit dit en passant, monsieur le Président, de nombreuses assemblées législatives, y compris celle de la Colombie-Britannique

dont j'étais membre, permettent couramment l'utilisation d'un lutrin pour faciliter la lecture des notes.

• (1810)

Ce meuble donne aux députés un meilleur angle de vision lorsqu'ils lisent un exposé.

Je ne sais donc trop quoi penser de votre décision et je me demande si, en fait, elle exclut l'utilisation d'une forme quelconque d'élévation.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Dans ce genre de matière, vous le comprenez, la pratique parlementaire et la tradition sont très importantes et la Chambre a facilement toléré que des députés puissent recourir à des liasses de documents. Mais également, la Chambre a plutôt été stricte sur l'usage d'un lutrin et, encore une fois, je suis lié par la Chambre. Si la Chambre veut modifier ce règlement, elle a tout le loisir de le faire, mais pour le moment, la pratique parlementaire veut que seul le ministre des Finances ait recours à un lutrin pour faire son discours.

Alors, cela étant, je laisse à la Chambre le soin de modifier, si elle le juge à propos, mais pour le moment, je dois m'en tenir à la tradition qui veut qu'on ne recoure pas à un lutrin, bien qu'on puisse utiliser des fascicules ou des livres pour faire son discours à la Chambre des communes.

Alors, madame la députée de Mount Royal, je vous redonne la parole.

Mme Finestone: Je n'utiliserai ni les fascicules, ni les livres. J'utiliserai mes mains.

[Traduction]

J'espère que je réussirai à reprendre la discussion sur les problèmes qu'éprouve le CRTC au sujet du principe selon lequel l'auditeur soit roi, entre le lutrin, les interruptions et l'arrivée non impromptue, il faut l'avouer, du secrétaire parlementaire du ministre des Communications. Je ne suis pas surprise, mais plutôt enchantée de voir arriver le secrétaire parlementaire, qui est certes fermement convaincu du bien-fondé de ce projet de loi, mais qui n'était malheureusement pas présent lorsque j'ai commencé mon intervention où je disais. . .

M. Edwards: Non.

Mme Finestone: Oh, non? Vous étiez ici? Le député sait alors que le gouvernement aurait pu nous présenter ce projet de loi dès mars dernier. C'est parce que votre leader parlementaire ne l'a pas fait que vous avez été obligés d'en accélérer l'étude et de bâillonner tout le monde sauf vous.